

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 6-7

Artikel: Une substantielle session de la Conférence internationale du travail
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une substantielle session de la Conférence internationale du travail

Par Jean Möri

Mercredi 2 juin, M. Georges Haythorne (Canada), président du Conseil d'administration du BIT, ouvrait la 49^e session de la Conférence internationale du travail, au Palais des Nations, à Genève. Il rappela fort opportunément dans son discours d'ouverture que si l'OIT insiste sur la nécessité du développement économique, « elle le fait en raison des répercussions que cette croissance a sur le plan humain, sur les droits, la protection, le bien-être et la rémunération des travailleurs et parce qu'elle prend en considération l'importance déterminante de l'effort humain ».

Voilà une déclaration fort réjouissante pour les syndicalistes assez inquiets d'une nouvelle orientation de certains vers la savantasserie ou si vous préférez vers les exercices de style d'où ne sortent que des promesses qui rendent paraît-il les fous joyeux.

Une nouvelle coutume s'est instaurée l'an passé lors de la désignation du président de la conférence. Deux candidatures de délégués gouvernementaux mettaient déjà la conférence dans l'embarras. Après un premier tour de scrutin, l'un d'eux se retira de bon ou mauvais gré. C'est lui qui l'emporta cette année, dans une situation analogue, après un seul tour de scrutin, sur un rival peut-être trop pressé. C'est ainsi que M. Hashim Raza (Pakistan) fut désigné à la présidence de la conférence de cette année par 272 voix contre 84 voix à M. Pacis, représentant permanent des Philippines auprès des organisations internationales dans la Ville des Nations. Cette compétition singulière, au lieu d'inspirer l'éloquence des thuriféraires semble au contraire la paralyser ! Dans les groupes des employeurs, d'une part, et des travailleurs, d'autre part, la course à la présidence semble encore réservée à un seul candidat, élu par entente tacite. C'est à partir du poste de secrétaire ou de vice-président que les appétits se déchaînent pour s'atténuer graduellement sous la douche des scrutins successifs chez les travailleurs !

L'importance de l'effort humain

A l'ordre du jour de cette session, outre les questions administratives ou les informations et les rapports sur l'application des conventions et recommandations habituelles, figuraient quatre points d'importance toute particulière : l'emploi des adolescents aux travaux souterrains dans les mines de tous genres, l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales, la réforme agraire, en particulier ses aspects sociaux et d'emploi, le rôle des coopératives dans le développement économique et social des pays en voie de développement.

La Conférence internationale du travail a fini par approuver à l'appel nominal, par 305 voix contre 0 et 45 abstentions, le budget des dépenses de l'OIT pour l'année 1966, qui s'élève à 20 337 871 dollars.

Non sans que les réserves faites par certains à la Commission des finances des représentants gouvernementaux aient été répétées la veille, en séance plénière de la conférence, au cours d'un débat animé mais fastidieux sur de vieilles rengaines qu'affectionnent particulièrement les prêtres du nouvel évangile de la coexistence pacifique, qui semble avoir de singulières analogies avec la douche écossaise!

Ainsi, l'un des plus enclins à transformer la tribune de la conférence en mur des lamentations a refusé d'approuver le budget, sous le prétexte fallacieux que les pays de l'Est souffriraient d'une discrimination intolérable dans l'organisation, que l'égalité de droit ne serait pas respectée et que les règles de la démocratie seraient foulées aux pieds. Il s'en est pris tout spécialement aux groupes des employeurs et des travailleurs, sans prendre la peine de s'arrêter un instant à des différences assez grandes pour mériter la moindre allusion.

A celui-là, le président du groupe des travailleurs a répondu assez vertement, en rappelant que tous les Etats membres bénéficiaient des mêmes droits de représentation, de discussion et de choix. Pour ce qui concerne les travailleurs, tous les délégués ou les conseillers techniques, quelle que soit leur orientation politique, peuvent participer aux travaux des commissions, soit en qualité de membres titulaires, soit en qualité de suppléants. Ils ont également la possibilité de poser leur candidature à n'importe quelle fonction élective. Mais c'est évidemment la majorité qui impose son choix. Il faut constater que ce choix tient assez bien compte d'une répartition géographique équitable, sinon des différentes tendances opposées. Notre représentant insista spécialement sur l'importance d'une représentation homogène des travailleurs au Conseil d'administration du Bureau international du travail, sous peine d'exposer le groupe aux vaines luttes internes de doctrine et de tendance et de le réduire finalement à l'impuissance dans cet aréopage tripartite de délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs.

Certains représentants gouvernementaux seraient assez sensibles à cet apparent égalitarisme arithmétique. D'autres l'accepteraient également parce qu'il permettrait de réduire l'autorité des groupes, singulièrement du groupe des travailleurs qui est incontestablement l'élément dynamique du Conseil d'administration du BIT. Les uns et les autres risqueraient fort d'être déçus dans leurs spéculations diverses si la conférence finissait par s'engager dans la voie de garage dangereuse où certains veulent faire entrer l'organisation. Car la dispersion et la division des travailleurs sonneraient le glas de l'autono-

mie des groupes d'abord, du tripartisme ensuite, de l'Organisation internationale du travail enfin, ravalée lentement au rang d'organisation intergouvernementale du type classique, et qui deviendrait alors superflue. Car l'originalité, le prestige et la force de l'organisation résident dans son pouvoir de conjuguer les forces des pouvoirs publics et celles des partenaires sociaux dans la construction d'une société plus harmonieuse et plus humaine, basée sur le droit, la justice et la solidarité.

Après tout, un certain nombre de démocraties exemplaires sont toujours basées sur des élections selon le système majoritaire. Il suffit de songer à la vieille expérience anglaise, fort concluante, pour s'en convaincre.

L'étonnant, dans toutes ces manœuvres systématiques, c'est qu'elles sont engagées par les représentants d'Etats qui n'ont de démocrate que le nom, dont le système électif est basé sur la liste unique imposée à la fois par le parti tout-puissant et son émanation gouvernementale. En vertu sans doute du célèbre adage: « Faites ce que je dis et non ce que je fais! »

L'essentiel est que les vrais démocrates sachent garder raison et ne se laissent pas séduire par les insistantes rengaines des sirènes.

Un chef d'Etat visite la conférence

Samedi 12 juin, par le beau temps revenu, la conférence accueillait en grande pompe M. David Dacko, président de la République centrafricaine, venu rendre un touchant hommage d'admiration et de reconnaissance à l'Organisation internationale du travail dont le but est d'assurer la paix sociale, sur les bases solides de la justice sociale. De nombreux ministres du travail sont également montés à la tribune du parlement mondial du travail et ont témoigné ainsi de l'estime dans laquelle est tenue, dans le monde entier, la grande institution internationale de Genève.

Ce serait le moment pour le chef de notre Département fédéral de l'économie publique de renouer avec la saine tradition des visites annuelles au parlement du travail. Ses prédécesseurs immédiats, MM. Stampfli, Rubattel et Holenstein, avaient admirablement su renforcer la cote d'amour dont notre pays bénéficie encore dans les régions du tiers monde. Cette présence et cette sympathie s'imposent toujours davantage. D'abord parce que notre pays est aux origines de la protection légale des travailleurs et de l'OIT, mais surtout parce que sa neutralité active lui impose une coopération plus étroite avec tous les pays du vaste monde, spécialement avec ceux qui viennent d'accéder à l'indépendance nationale et sont sur la voie du développement lent et laborieux de leur économie. Enfin, parce que notre prospérité dépend en grande partie de la liberté des

échanges, c'est-à-dire aussi des bonnes relations qu'il importe d'entretenir et de développer constamment.

Que les sceptiques se le disent: l'avenir de la Suisse n'est pas uniquement dans l'Association européenne de libre-échange, dont le rôle très modeste semble encore réduit au rabotage laborieux et nécessaire des barrières douanières sur le continent, il est dans tout le vaste monde où la Suisse doit vendre ses produits finis.

Lundi 14 juin, un autre événement d'importance se déroulait au Palais des Nations: la signature des instruments de ratification de la convention N° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical par le Japon. C'est la consécration à la fois de la ténacité des vaillants syndicats japonais, de la constance de la Confédération internationale des syndicats libres, mais aussi du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT et même de la Commission de conciliation et d'arbitrage présidée par M. Dreyer, un Danois, qui s'est acquis à l'OIT une solide réputation d'intégrité, de conciliateur et d'arbitre.

Le Portugal sur la sellette

Un sujet d'émerveillement pour les initiés qui ont suivi les travaux de la 49^e session de la Conférence internationale du travail fut, cette année, la mesure et le calme avec lesquels ont été traitées les questions en rapport avec le colonialisme, la discrimination raciale et le travail forcé en séances plénières.

Quelques signes de passion se sont bien manifestés dans les interventions sur le projet de résolution condamnant le Gouvernement du Portugal en raison de la politique de travail forcé pratiquée dans les territoires qu'il administre. Le titre de la résolution était contesté, sous prétexte qu'il ne correspondait pas aux conclusions. Mais la résolution fut finalement approuvée dans son texte intégral par la grosse majorité de la conférence. La résolution réaffirme la condamnation du travail forcé, demande la liquidation définitive de ces pratiques, invite le Gouvernement portugais à donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête de 1962 et prie enfin le directeur général et le Conseil d'administration du BIT de suivre cette question.

C'est le délégué gouvernemental du Portugal lui-même, M. Fernandes, qui risqua de mettre le feu aux poudres au cours de la dernière séance par ses impertinences et son impudence, alors que la conférence était saisie d'un projet d'amendement au rapport de la Commission de l'application des conventions et recommandations. Cet amendement, que j'avais déposé au nom du groupe ouvrier quasi unanime, et défendu oralement avec la plus grande discrétion, tendait simplement à ajouter le nom du Portugal à la « liste spéciale » des gouvernements qui n'ont pas répondu à des observations ou demandes

des experts au sujet de conventions qu'ils ont ratifiées. Une telle décision avait déjà été prise par 51 voix contre 7 et 33 abstentions en séance de la commission mais, malgré cette forte majorité, elle avait échoué sur le mur du quorum. Les délégués africains quittèrent la salle quand l'orateur portugais prit la parole. Mais le mandataire du groupe ouvrier resta à sa place et répliqua vertement au gouvernement portugais en se basant sur le rapport de la commission. L'amendement fut finalement adopté par 218 voix contre 0 et 79 abstentions. Le délégué gouvernemental portugais avait perdu une belle occasion de se taire!

Rapport du directeur général

Au cours de la discussion du rapport du directeur général, consacrée spécialement au programme d'action future du BIT, quelques excès oratoires furent inspirés par les thèmes brûlants du colonialisme, de l'apartheid, de la discrimination raciale et du travail forcé. Ces manifestations se bornèrent cependant à des éclats verbaux.

C'est sans doute à la force du tripartisme, qui met à égalité délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs, que l'on doit ce réjouissant retour à la juste mesure et à la raison.

M. Morse, directeur général du BIT, dans sa réponse aux quelque deux cents orateurs qui s'exprimèrent à propos de son rapport, spécialement en ce qui concerne la réorganisation interne et l'élaboration des programmes, sans apporter des éléments bien nouveaux aux discussions antérieures, préconisa de fixer un ordre d'urgence des principaux problèmes en suspens, « qui se fonde sur l'examen attentif de la situation de chacune des régions du monde ». Il se prononça en faveur d'une coordination des programmes entre les membres de la famille des Nations Unies. L'OIT n'a aucune compétence en ce qui concerne les aspects politiques du désarmement, mais elle peut aider à la solution du problème en essayant de déterminer avec d'autres ses conséquences économiques et sociales. Maintenir l'emploi à un niveau élevé dans les pays en voie de développement ne peut se concevoir que si le marché mondial offre des débouchés à ces pays.

Le directeur du BIT a donné suite au vœu exprimé par plusieurs interpellateurs en annonçant que l'« industrialisation » sera le thème central qu'il abordera l'an prochain dans son rapport.

Il insista sur la nécessité d'une souplesse suffisante des conventions et recommandations qui doivent s'adapter aux conditions existant dans tous les pays membres et formuler des objectifs et des principes dont la réalisation devrait être recherchée par tous les pays. Des travailleurs principalement dépendra en définitive le contenu de ces instruments. Ils n'ont pas intérêt à les vider d'une substance

vive. Le directeur du BIT a laissé entrevoir certaines possibilités de décentralisation par l'attribution d'un rôle nouveau et de nouvelles responsabilités aux conférences régionales et d'étroites relations de travail entre le siège de Genève et les nombreux organismes régionaux de l'OIT.

Cinq nouveaux instruments internationaux

Deux conventions et trois recommandations internationales du travail ont été votées au cours de cette 49^e session de la conférence.

Une convention et une recommandation sont consacrées à l'âge *minimum à l'emploi des adolescents aux travaux dans les mines de tous genres*, avec en plus une convention sur l'examen médical d'aptitude à l'emploi et une recommandation sur les conditions d'emploi. Notons avec une satisfaction particulière, dans ce dernier instrument, la recommandation d'accorder aux personnes âgées de moins de 18 ans un congé annuel payé d'au moins vingt-quatre jours ouvrables par année.

La troisième recommandation, consacrée à l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales, pose en principe que chaque pays devrait, en collaboration avec les organisations publiques et privées, poursuivre une politique visant à permettre aux femmes de pouvoir travailler en dehors de chez elles sans être exposées à des discriminations. Les autorités devraient, d'autre part, encourager, faciliter ou assurer elles-mêmes des services permettant aux femmes de remplir harmonieusement leurs diverses responsabilités familiales ou professionnelles.

Dans une résolution, la conférence prévoit l'examen périodique, par le directeur général du BIT, des répercussions de cette importante recommandation, votée à l'unanimité, sans opposition et sans abstention. Il est assez rare d'enregistrer un résultat aussi concluant qui s'explique à la fois par la bonne volonté de l'ensemble des délégués, le sens pratique et la mesure des nombreuses représentantes féminines à la commission. Nous mentionnerons tout spécialement Rosa Weber (Autriche), vice-présidente de la commission, qui conduisit avec une réjouissante maîtrise le groupe ouvrier de cette commission, mais aussi notre compatriote Maria Zaugg-Alt, qui fit de l'excellent travail au sein de la commission et du comité de rédaction.

De la musique d'avenir

Au cours d'une première discussions, la conférence adopta à l'unanimité des conclusions sur le rôle des coopératives dans le développement économique et social des pays en voie de développement. Ces travaux préparatoires très concluants serviront de base à la préparation d'un projet de recommandation qui sera soumis

aux méditations de la 50^e session de la Conférence internationale du travail, qui se tiendra à Genève, en juin de l'année prochaine.

Une résolution, adoptée à l'unanimité, énonce les principes d'une saine réforme agraire, notamment les objectifs sociaux et de l'emploi, ainsi que différents moyens pour les atteindre.

Signalons encore l'adoption par la conférence de cinq projets de résolutions.

Le premier traite du congé-éducation payé. Il invite le Conseil d'administration du BIT à réunir d'abord des informations sur les réglementations législatives ou conventionnelles concernant cette question, spécialement sur la compensation pour perte de salaires, puis à soumettre ensuite à la conférence un projet d'instrument international.

Une deuxième résolution prie le directeur général d'intensifier les études et les recherches sur les employés de maison, les Etats membres de fournir des rapports détaillés sur les dispositions législatives en la matière, le Conseil d'administration d'envisager la convocation d'une deuxième réunion d'experts et d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine session cette importante question.

La troisième résolution demande d'accorder une attention particulière aux activités pratiques de l'OIT dans le domaine industriel, de rendre plus efficaces les commissions d'industries et autres commissions similaires, d'envisager la convocation de réunions tripartites ou paritaires dans les secteurs privé aussi bien que public, de créer une commission consultative pour l'examen des problèmes qui se posent dans les petites industries, de faire en sorte qu'un personnel assez nombreux et qualifié se consacre à ces activités substantielles.

La quatrième résolution préconise la collaboration de l'OIT avec la Commission interorganisations afin d'inclure dans le programme commun des recherches sur les conséquences économiques et sociales du désarmement, de faire les études qui relèvent spécialement de l'OIT, de préparer un rapport à l'intention du Conseil d'administration et de tenir la Conférence et le Conseil d'administration au courant de ces travaux.

La cinquième résolution traite du travail forcé au Portugal, dont nous avons déjà donné l'essentiel.

Cette session de la Conférence internationale du travail présente un bilan substantiel. Dans le désordre actuel, il est particulièrement réjouissant de pouvoir constater que sur les problèmes qui intéressent particulièrement les travailleurs, des actions positives de l'OIT ouvrent les meilleures perspectives.

Au Conseil d'administration du Bureau international du travail

Un Africain à la présidence

M. Oumar Baba Diarra, secrétaire d'Etat à la fonction publique et au travail du Mali, a été élu à l'unanimité président du Conseil d'administration du Bureau international du travail pour la période 1965/1966. M. Diarra est le premier représentant d'un pays africain à présider le Conseil d'administration.

M. Pierre Waline (France) et notre collègue Jean Möri ont été réélus respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur du Conseil d'administration.

M. Oumar Baba Diarra est né en 1929, à Bamako. Licencié en droit de l'Université de Montpellier, M. Diarra a été nommé secrétaire d'Etat au travail et aux affaires sociales en 1959, et plus tard secrétaire d'Etat à la fonction publique et au travail. Il a représenté son gouvernement à plusieurs sessions de la Conférence internationale du travail et il est représentant du Gouvernement malien au Conseil d'administration du BIT depuis 1963.

La liberté syndicale en Grèce

Au cours de la première partie de sa session, tenue avant la conférence, le Conseil d'administration a désigné les membres de la Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale de l'OIT, qui seront chargés d'examiner une plainte contenant des allégations de violation des droits syndicaux en Grèce. Ce sont MM. Erik Dreyer, ancien secrétaire permanent du Ministère des affaires sociales du Danemark, qui présidera le groupe; César Charlone, ancien ministre du travail et des affaires étrangères et ancien vice-président de la République de l'Uruguay, et Henri Friol, conseiller à la Cour de cassation de France.

C'est à sa session de mars 1965, que le Conseil d'administration avait décidé de transmettre à la Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale, avec l'approbation spontanée du Gouvernement hellénique, une plainte de la Confédération générale du travail de Grèce.

Il est prévu que la commission se réunira à fin juillet pour établir la procédure à suivre au cours de ses travaux.

Ouverture du Centre de Turin

Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique, créé par l'OIT à Turin, pourra commencer à fonctionner cet automne.

Le Conseil d'administration a, en effet, autorisé le directeur général du BIT à mettre en marche les activités du Centre un mois

après la ratification par le Parlement italien de l'accord entre l'OIT et le Gouvernement italien et le versement de la contribution gouvernementale italienne pour 1965.

L'accord, qui avait déjà été ratifié par la Chambre des députés d'Italie, a été ratifié par le Sénat le 22 juin. L'ouverture du Centre pourra donc avoir lieu au cours de l'automne 1965.

Accord avec des organisations régionales

Le Conseil d'administration a approuvé deux projets d'accord entre l'OIT et des organisations d'Amérique latine, le premier avec l'Organisation des Etats d'Amérique centrale et, l'autre, avec l'Association latino-américaine de libre-échange.

Hommage à M. Jef Rens

Avant de procéder au renouvellement de son bureau, le Conseil a rendu hommage à M. Jef Rens, principal directeur général adjoint du BIT, qui a démissionné après avoir été pendant plus de vingt ans au service du BIT.

Au cours de la cérémonie d'adieu, le président du groupe des travailleurs a exprimé les plus vifs regrets de ce départ d'un haut fonctionnaire exemplaire, après vingt ans de loyaux services. Il a évoqué la personnalité de Rens en ces termes :

« Son intégrité ne fait pas l'ombre d'un doute et elle était appréciée par tous ses collègues, de même que son dynamisme, sa clairvoyance et aussi sa bonté.

» Dans la conception des programmes, Jef Rens a joué sa partie de façon remarquable. Il s'est toujours efforcé de faire en sorte que dans les problèmes traités il y ait un contenu humain, qui apporte aux travailleurs autre chose que la caresse des mots. Il a aussi toujours recherché un équilibre entre les activités traditionnelles et les nouvelles activités pratiques. L'un de ses grands mérites, à mon avis, c'est d'avoir établi un équilibre entre la vocation universelle de l'Organisation internationale du travail et le principe du tripartisme.

» Oserai-je aussi évoquer l'œuvre de Jef Rens dans l'élaboration de cette fameuse convention N° 87 sur la liberté syndicale, à la Conférence internationale du travail de San Francisco en 1948? Cela n'allait vraiment pas tout seul et des difficultés se présentaient aussi bien dans le groupe patronal que dans le groupe des travailleurs. Jef Rens a su jouer très efficacement le rôle de médiateur et a réussi à faire admettre par une très forte majorité cette convention qui s'est lentement imposée à travers le monde et qui tend à protéger les travailleurs contre l'arbitraire.

» Il faut prendre acte de cette démission. Il n'y a rien d'autre à faire. Le groupe des travailleurs s'associe à tous les témoignages de reconnaissance qui ont été adressés à Jef Rens. Nous sommes particulièrement fiers qu'un homme sorti de nos rangs soit monté si haut dans la direction du Bureau international du Travail et ait donné la preuve qu'en définitive des militants syndicalistes sont capables de jouer un rôle égal en efficience à celui des meilleurs élèves des universités, même quand ils sont décorés des titres les plus remarquables. »

Décision du Conseil d'administration

Au début de la session d'été, le Conseil d'administration du BIT approuva une proposition de sa Commission budgétaire et administrative qui autorise le directeur général, M. David-A. Morse, à prendre les mesures nécessaires pour mettre en marche les activités du Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin, dans le mois qui suit celui où l'accord entre l'OIT et le Gouvernement italien relatif au Centre aura été ratifié par le Parlement italien et où la contribution de l'Italie au budget du Centre aura été versée.

D'autre part, le directeur général du BIT est également autorisé à ouvrir officiellement le Centre plus tard en 1965, au moins trois mois après le versement de la contribution italienne.

Aux termes de son statut, le Centre doit être financé par des contributions volontaires des gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations internationales non gouvernementales et d'autres sources.

Actuellement, le montant des contributions en espèces pour les quatre premières années de fonctionnement du Centre s'élève à 4 705 335 dollars, contributions promises ou annoncées par trente et un gouvernements, la Ligue des Etats arabes, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le Service national d'apprentissage de Colombie et la Confédération autrichienne des syndicats. D'autre part, la valeur estimative de l'équipement déjà livré ou promis atteignait, au 1^{er} mai 1965, 895 150 dollars.

L'ensemble des contributions promises en espèces et en équipement se monte donc à 5 600 485 dollars. Ce montant est maintenant suffisant pour couvrir le budget de fonctionnement du Centre pendant ses quatre premières années.

Le Centre de Turin a pour objet le perfectionnement professionnel et technique de personnes considérées comme aptes à tirer profit d'une formation plus avancée que celle qu'elles peuvent obtenir dans leur pays. Il s'agira principalement de ressortissants de pays en voie de développement aussi bien d'Afrique et d'Amérique latine que du Moyen-Orient et d'Asie.